le petit LANZAC gais

D 820

N° 63 – Mars 2025

AU SOMMAIRE

☒ Mairie

☒ Patrimoine, Infos

☒ Associations

☒ Informations

Équipe de rédaction

Aurélie NICKERT
Christian DIAS DE SOUSA
François LE GOFF
Baptiste MAES

Avec la collaboration
Delphine CASTANET

Impressions :
Atelier 46 – Souillac

Maquette :
Comm'in Lot

ÉDITO

Mes chers concitoyens,

En ces temps incertains, quand les guerres font rage non loin de chez nous, quand le contexte politique et la situation budgétaire du pays nous font douter, que le climat se dégrade, il reste des pôles de stabilité : nos familles où s'exercent les solidarités entre générations, la commune aussi, notre lieu de vie et de résidence.

Il ne dépend que de nous de « Bien vivre ensemble » à LANZAC. Pour cela, je souhaiterais rappeler que nous avons tous des droits et des devoirs. Des DROITS de liberté, de solidarité, de sécurité et de laïcité et des DEVOIRS de respecter la loi et les personnes. Vous rappeler également que les élus sont à votre écoute… cependant ils ne peuvent être responsables de tout : des personnes qui ne respectent pas les limitations de vitesse, de celles qui ne respectent pas les sens de circulation, du non-respect des règles de dépôt dans les bacs des ordures ménagères, des incivilités, du non dialogue entre voisins… Je défendrai toujours l'intérêt général avant l'intérêt individuel.

Vous savez l'importance que j'attache à notre vie associative. Elle traduit le dynamisme et l'engagement de chacun dans la transmission des savoirs, qu'il s'agisse des associations culturelles ou sportives, de génération en génération. Régulièrement, nous pouvons compter sur elles pour nous proposer des animations. C'est l'occasion pour moi de remercier toutes celles et ceux qui, dans leurs activités et leurs responsabilités, professionnelles ou associatives, animent notre village, concourent à sa vitalité et au bien-être des lanzagais.

Je remercie les bénévoles pour leur implication, leur générosité et leur sens du service auprès des autres. La municipalité continuera à leur apporter son soutien.

Je vous donne rendez-vous pour les prochaines manifestations habituelles à Lanzac, où nous avons l'habitude de nous retrouver pour honorer nos anciens qui ont combattu pour la défense de notre liberté et aussi pour célébrer des moments plus joyeux.

Le conseil municipal et moi-même seront heureux de vous y retrouver et d'y partager un moment de fraternité, de convivialité et de liberté.

Jean-Claude FOUCHÉ, Maire de LANZAC

ACTUALITÉS MAIRIE

☒ TRAVAUX - AUTRES :

Cieurac :

La borne incendie située sur le chemin des Écureuils à Cieurac ne fonctionnait plus en raison d'une conduite en diamètre 50. Il était donc nécessaire de faire une connexion au réseau de diamètre 100 situé à l'intersection de la route de l'Escola et de celle de la route du Prieuré.

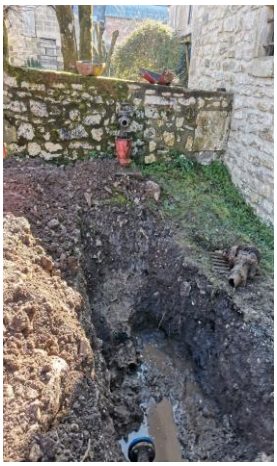

Les travaux sont :

- Le remplacement de la conduite eau de diamètre 50 à partir de cette connexion le long de la route du Prieuré jusqu'à la place de Cieurac.
- Le déplacement de la bouche incendie sur la place de Cieurac.
- Le déplacement des compteurs présents en limites de propriétés

Lanzac :

Des travaux ont été réalisés devant la grange des associations pour aplanir le terrain et améliorer l'accès, et l'entrée de l'ancienne école a été élargie afin de permettre du stationnement dans la cour.

Autres travaux en cours avec le nettoyage du mur du cimetière…

☒ MANIFESTATIONS MAIRIE :

Le lundi 11 novembre, la commune de Lanzac a rendu hommage aux soldats tombés pour la France lors de la traditionnelle cérémonie au Monument aux Morts, en présence des habitants, des élus, des anciens combattants et de la gendarmerie.
Le maire de Lanzac a prononcé un discours, rappelant l'importance de cette date dans notre mémoire collective. Il a évoqué le sacrifice des soldats et l'importance de transmettre cette mémoire aux générations futures, suivi d'un message de l'UFAC (Union Française des Associations) lu par Maëlle ISSANDOU.
La cérémonie a été accompagnée par la chorale Esperanza, qui a interprété plusieurs chants et une très belle Marseillaise.
À l'issue de la cérémonie, la mairie a offert un apéritif convivial, permettant aux participants de se retrouver et d'échanger.
Le dimanche 12 janvier, la mairie de Lanzac a organisé la cérémonie de vœux à la salle des fêtes, un événement qui a rassemblé un bon nombre de participants. Lors de cette rencontre, le Maire et les

conseillers municipaux ont pris le temps de présenter un bilan des événements passés ainsi que des projets à venir. Ils ont notamment évoqué les travaux réalisés en 2024 et partagé leurs ambitions pour 2025, soulignant l'importance de l'engagement de la commune envers ses habitants.
Après ces échanges enrichissants, les participants ont eu le plaisir de se retrouver autour d'un apéritif convivial. Des toasts et diverses gourmandises provenant des commerçants lanzagais ont été servis, créant une atmosphère chaleureuse et festive. Une belle manière de commencer l'année !

Le dimanche 26 janvier, le repas des aînés a été un véritable succès, réunissant les anciens de la commune dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
Dès leur arrivée, chez Manon, les convives ont été accueillis avec le sourire par le Maire, les conseillers ainsi que Manon et son équipe.
Le repas, quant à lui, a été un véritable régal. Chacun a pu apprécier la qualité de la cuisine, tout en partageant des moments de convivialité autour des tables.
L'ambiance était joyeuse et animée, les rires et les discussions fusant de toutes parts. Les aînés ont eu l'occasion de se retrouver et d'échanger des souvenirs.
Pour clôturer ce moment festif, les notes de musique ont résonné dans la salle, invitant certains à se lever et à danser.
En somme, un bon moment qui a su rassembler, divertir et ravir les aînés de Lanzac, leur offrant un moment de partage et de joie.

Le 11 novembre

Voeux

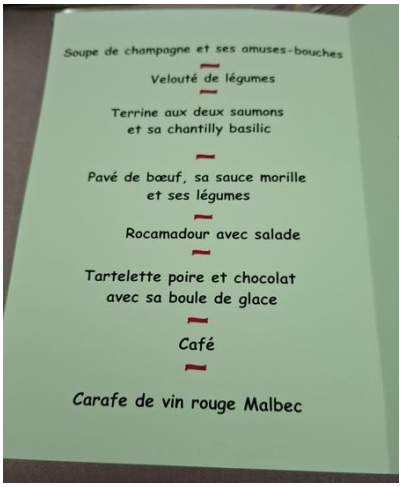

Repas des ainées

☒ DÉCHÈTERIE :

Pour les particuliers, à partir d'**avril 2025**, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** présenter un « **pass déchèterie** » pour accéder à votre déchèterie.
L'accès aux déchèteries reste gratuit pour les particuliers.

Pourquoi la mise en place de ce pass ?

Il vise à améliorer le fonctionnement des déchèteries :
- Pour réserver l'accès aux résidents du territoire et professionnels déclarés.
- Pour réguler la gestion des flux en déchèterie.
- Pour lever l'anonymat et protéger nos agents.

Vous pouvez faire désormais votre demande en ligne et trouver plus d'information sur syded-lot.fr
Pour les usagers n'ayant pas d'accès internet, contactez le Syded au **05 65 21 61 63** ou imprimer votre formulaire de demande.

Espace réemploi à la déchèterie :

De nombreux objets encore utilisables sont jetés à la déchèterie malgré l'intérêt qu'ils pourraient présenter pour d'autres. Les espaces réemploi permettent de les mettre de côté pour une association locale qui se chargera de leur donner une seconde vie.

Que peut-on déposer ?
Il s'agit d'objets qui sont soit encore en état de servir, soit faciles à réparer ou à restaurer : matériel hi-fi, appareils électroménagers ou sanitaires, mobilier d'intérieur ou de jardin, vaisselles et bibelots, jeux et jouets, outillages...

Comment s'effectuent les dépôts ?
Dans l'enceinte de la déchèterie, avant d'arriver sur les quais, vous vous arrêtez à l'ESPACE RÉEMPLOI.
Les dépôts se font uniquement avec l'accord d'un agent qui vous accueille pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie. Il vous guide et vous aide pour le déchargement de ces objets.

Que deviennent les objets donnés ?
Cet espace est destiné au stockage temporaire des objets déposés par des particuliers.
Ils sont enlevés chaque jour par une association locale partenaire, pour Souillac « Emmaüs ». Après contrôle et remise en état si besoin, elle les met en vente à des prix attractifs. Cette économie circulaire crée ainsi des emplois solidaires.

☒ APPRENDRE À NAGER :

Savoir nager pour les enfants de 7 à 12 ans :

La **noyade** reste la **première cause de mortalité des moins de 18 ans**.
L'objectif de « J'apprends à nager » est de permettre aux enfants d'assurer leur **sécurité** dans l'eau.
Cauvaldor offre **10 heures gratuites** de natation, en sécurité avec un éducateur sportif diplômé, pour les enfants de 7 à 12 ans des familles avec un quotient familial inférieur à 800.
Inscriptions ouvertes jusqu'au 31 mars 2025, dans les piscines de Sousceyrac, Saint-Céré, Souillac, Gramat et Biars-sur-Cère.
Contactez un des points d'inscription :
- Biars-sur-Cère : Centre social et culturel de Biars, 05 65 38 03 79
- Gramat : Maison France Services, 05 82 12 00 24
- Saint-Céré : Maison France Services, 05 65 34 35 19
- Souillac : Maison France Services, 05 65 37 64 71
- Sousceyrac-en-Quercy : Association Ségala-Limargue à Leyme, 05 65 38 98 17.

L'objectif de « j'apprends à nager » est une excellente initiative pour familiariser les enfants avec le milieu aquatique et leur apprendre les **bases de la natation en toute sécurité**.

Savoir nager pour les séniors :

Les séniors de **plus de 60 ans** peuvent s'inscrire jusqu'au 31 mars 2025 pour **10 séances gratuites de natation**.

Dorénavant, les séniors qui souhaitent s'initier ou se perfectionner à la natation peuvent le faire dans les piscines de Biars-sur-Cère, Gramat, Saint-Céré, Sousceyrac et Souillac.

Pour les seniors qui ne savent pas nager ou ne veulent pas apprendre, l'aquagym reste une option sûre. Les exercices se pratiquent dans des bassins de faible profondeur, où vous avez pied.

De plus, les mouvements sont simples et ne nécessitent pas de techniques complexes.

- Inscriptions : Marie-Christine BERTON.
- Serviceseniors@cias-cauvaldor.fr
- Tél. : 07 56 38 86 01

☒ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Après la phase de concertation qui a permis d'aboutir à **l'arrêt du projet de PLUi-H** en conseil communautaire le 22 avril 2024, une enquête publique a été organisée du 14 octobre 2024 au 15 novembre 2024. C'est une étape essentielle en vue de l'approbation du PLUI-H courant du 1er semestre 2025

Enquête publique du 14 octobre au 15 novembre :

La commission d'enquête a émis un avis favorable avec réserves et recommandations au projet de PLUi-H. Elle a rendu ses conclusions sous forme d'un rapport qui est mis à la disposition de tous pour une durée d'une année.
Rapport mis à disposition accessible sur **https://bit.ly/405XD2M**

PLUI-H : qu'est-ce que c'est ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) est un document de planification qui fixe les règles d'urbanisme pour les 77 communes du territoire de Cauvaldor : les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacements, d'aménagement urbain et de services.
Il fixe également les règles d'occupation et d'utilisation du sol, c'est-à-dire les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.

La loi impose que le PLUi soit compatible avec le SCoT (schéma de cohérence territoriale). Il viendra donc traduire de manière opérationnelle, à l'échelle de la parcelle, les orientations du SCoT du Nord du Lot.

☒ TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ENTRETIEN DES HAIES :

L'Office Français de la Biodiversité et la Ligue de la Protection des Oiseaux préconisent de ne plus tailler les haies durant la période **15 mars au 15 août**.

Néanmoins, l'élagage des branches et la taille des haies peuvent être effectués en toute période dans un souci de **sécurité des personnes** qui empruntent une voie publique.
Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes, haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris en intersection de voirie). La coupe doit être faite à l'aplomb de la limite de propriété.
En cas d'accident le propriétaire est responsable.

C'est pourquoi, si vous êtes concernés par cette situation, il vous est demandé d'intervenir dans les meilleurs délais.

Que dit la loi :

L'article L2212-2-1, du Code général des collectivités territoriales précise que tout manquement à un arrêté du maire présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu peut donner lieu à une **amende administrative** d'un montant maximal de **500 €** :

- En matière d'élagage et d'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public.

- Ayant pour effet de bloquer ou d'entraver la voie ou le domaine public, en y installant ou en y laissant sans nécessité ou sans autorisation tout matériel ou objet, ou en y déversant toute substance.
- Consistant, au moyen d'un bien mobilier, à occuper à des fins commerciales la voie ou le domaine public soit sans droit ni titre, soit de façon non conforme au titre délivré, lorsque cette occupation constitue un usage privatif de ce domaine public excédant le droit d'usage appartenant à tous.
- En matière de non-respect d'un arrêté de restrictions horaires pour la vente d'alcool à emporter sur le territoire de la commune.

Le maire notifie par écrit à la personne intéressée les faits qui lui sont reprochés, les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement ainsi que les sanctions encourues. Cette notification mentionne la possibilité de présenter des observations, écrites ou orales, dans un délai de dix jours, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix.

À l'expiration de ce délai de dix jours, si la personne n'a pas pris les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement, le maire la met en demeure de se conformer à la réglementation dans un nouveau délai de dix jours.

À l'issue de ce second délai et à défaut d'exécution des mesures prescrites, le maire peut, par une décision motivée qui indique les voies et délais de recours, prononcer l'amende administrative prévue. Le montant de l'amende est fixé en fonction de la gravité des faits reprochés.

☒ VIVRE EN HARMONIE AVEC LES AUTRES :

Tout un chacun possède des droits inaliénables. Sur le territoire de la République, ces droits sont garantis à chacun et **chacun a le devoir de les respecter**.

Pour le bien-être et la tranquillité de tous, certaines règles de vie en collectivité sont à respecter, qu'on soit locataire ou propriétaire. Il est nécessaire d'accepter et d'appliquer ces règles pour établir un cadre de vie agréable et éviter d'éventuelles sources de conflit.

En qualité de **bon citoyen**, il faut bien reconnaître que certaines règles ne sont pas toujours respectées, entre autres :
- Le bruit (ex. : horaire de tonte ou autres).
- La propreté (ex. : taille de haies et arbustes en limite de propriété).
- La sécurité (ex. : vitesse excessive dans certaines zones d'habitation).
- Le respect des espaces collectifs (ex. : dégradation de mobilier urbain).

Pour que notre village offre un cadre de vie agréable et que l'entente entre voisins soit bonne, nous devons tous être **acteurs** et **moteurs** du **respect des règles de bon voisinage** et de **citoyenneté**.

* Le réseau DSL et téléphonique historique basé sur le réseau cuivre ferme progressivement depuis 2023 et se poursuit jusqu'en 2030. Il est temps de passer au **Très Haut Débit grâce à la fibre optique**.
En effet, de plus en plus de communes sont concernées par l'arrêt du réseau cuivre qui permet encore à bon nombre aujourd'hui d'accéder à internet en ADSL ou VDSL, à la télévision et au téléphone fixe.
Notre commune est concernée par la fermeture définitive du réseau cuivre le **31 janvier 2027**.

* La Gendarmerie du Lot appelle à la vigilance, certains Souillagais ont découvert dans leur boite aux lettres une **feuille de papier blanc format A4 dépassant légèrement**.
Suite également à des mises en garde dans la presse et sur les réseaux sociaux, nous vous invitons à rester vigilants, vérifier vos boites aux lettres ainsi que celles des voisins s'ils sont absents et retirer ces feuilles.
Il s'agirait d'un procédé utilisé par des cambrioleurs afin de repérer quels logements sont actuellement inoccupés. De cette façon, ils ont l'assurance de pouvoir opérer en toute quiétude.
Gardez un œil ouvert !

☒ HISTOIRE DU CHÂTEAU DE LANZAC :

Sources : association des amis du clocher de Lanzac et famille D'Estresse.

L'histoire de la transmission du château de Lanzac est une histoire de famille. Depuis le XIIIème siècle, il a presque toujours été transmis de père en fils, sauf dans deux cas où, faute d'héritier mâle, le château et le domaine ont été transmis par les femmes.

Ainsi, de la maison de Chaunac qui le détenait depuis le XIIIème siècle, il est passé, à la fin du XVIème siècle, à la famille de Gontaut, à la suite du mariage d'Antoinette de Chaunac avec Armand de Gontaut.

Un siècle plus tard, Barthélémy de Gontaut, seigneur marquis de Lanzac et de Groléjac, n'ayant pas eu d'enfant, légua Lanzac, en 1691, à son neveu Barthélémy d'Estresse, fils de Pierre d'Estresse et de Marie de Gontaut.

Depuis lors, Lanzac est resté dans la maison d'Estresse, sauf une interruption de 80 ans au XIXème siècle. Seule période au cours de plus de huit siècles où ses propriétaires ne l'aient pas détenu par vocation héréditaire : adjugé en 1805 à Pierre Dufour, maître de postes à Souillac, il est revenu aux d'Estresse lorsque le baron Dufour, ancien député du Lot, le revendit à Alphonse d'Estresse de Lanzac à la fin du XIXème siècle. Il appartient aujourd'hui à la Comtesse d'Estresse de Lanzac et à ses enfants.
Les vicissitudes subies par les constructions ont été plus complexes.

Le château se présente aujourd'hui comme une construction imposante, recouverte d'un toit d'ardoises, et appuyée sur une terrasse de vastes dimensions, qui surplombe la Dordogne et ses couasnes. Il est entouré de plusieurs bâtiments dont certains sont très anciens. Le château lui-même a fait l'objet de plusieurs restaurations dont la dernière remonte au début du XIXème siècle.

La partie la plus ancienne est la terrasse du château. L'assise de la terrasse est formée d'une puissante maçonnerie dont la partie inférieure, composée de blocs de pierre de très grande taille, repose sur deux arcades. Cette construction, qui est en parfait état, date au moins du XIVème siècle. Elle est entourée des fondations d'une tour carrée et, à quelque distance, au bord de la Boire, des restes d'une tour ronde qui fut transformée en vivier.

La chapelle du château, située dans un bâtiment un peu en hauteur, est antérieure au XVIème siècle. De cette époque ont été conservés le sol de la chapelle, pavé de petits galets dessinant une croix, et la charpente. On observe encore des fenêtres anciennes et des arceaux romans ; les voutes n'ont pas été terminées. Un autel plus moderne de style roman (XIXème) et des vitraux également modernes s'harmonisent avec ce petit sanctuaire.

Le château composé d'un rectangle dont la régularité est plus apparente que réelle est flanqué d'une tour carrée. La porte principale donne accès à un grand vestibule qu'anime un très bel escalier de pierres, restauré au début du XIXème siècle, mais sans que ses majestueuses proportions n'aient été altérées. Au fond du vestibule, un triangle de pierre sculpté, encarté dans le mur, présente les armes d'Estresse, entouré de l'ordre de Saint Michel. À gauche, une ancienne cage d'escalier communique aux caves montées qui remontent au XVIème siècle.

À l'extérieur, si le puits et le four témoignent encore du mode de vie des siècles précédents, le pigeonnier effondré au début du XXème siècle est aujourd'hui disparu.

☒ PÉRIPLE DES ŒUVRES DES MUSÉES NATIONAUX :

Voici un résumé d'un grand déménagement.

Fin 1930, Jacques Jaujard le directeur des musées nationaux, décide, face à la pression grandissante de la guerre de déménager les grandes œuvres pour les protéger.

1938, direction Chambord et divers châteaux de la Loire.
1940, Les Allemands entrent dans Paris, les œuvres reprennent le voyage. Arrivée dans le Sud-Ouest.

11 novembre 1942, les Allemands envahissent Montauban, plus 3500 œuvres à évacuer une nouvelle fois, départ pour Loubéjac (24).

Mars 1943, direction le Quercy dans les châteaux de la Treyne et du Montal. Sur 3691 œuvres évacuées, 3120 sont arrivées en Quercy.

Courant 1943, les œuvres font un bref passage en Périgord.

Printemps 1944, les précieuses caisses arrivent dans les châteaux de Cieurac et de Lanzac.

8 juin 1944, embuscade de Cressenssac par des maquisards, ces derniers finissent par s'abriter derrière les murs du château de Lanzac, ce qui a causé une peur bleue au gardien, qui craignait pour les tableaux.

19 juin 1944, fusillade à Grezelade, un allemand blessé, parvient à se trainer jusque dans le potager du château de Lanzac. Ce dernier a été récupéré par les maquisards, il fut exécuté. S'en sont suivi des représailles allemandes le 21 juin. Les Allemands débarquent dans la cour du château et font prisonniers les gardiens du château pour les emmener à la Gestapo de Cahors. Finalement aucune victime, et les œuvres sont restées intactes. Le château de Lanzac étant trop risqué, les œuvres ont une nouvelle fois déménagé et ont été réparties entre Cieurac et la Treyne.

4 juillet 1945, retour à Paris.

Un article plus complet sur cette histoire est disponible, si vous êtes intéressés rapprochez-vous de l'équipe de rédaction ou de la Mairie.

☒ PERSONNE À L'HONNEUR :

La 7ème édition des **Journées des Ateliers d'Artistes d'Occitanie** a eu lieu le week-end du 19 et 20 octobre 2024.
Sur le territoire Cauvaldor, 38 artistes ont ouvert les portes de leur atelier pour découvrir leur univers.

Localement, dans le quartier de **Laborie**, l'Artiste Peintre aux multiples talents, **Pascale Thérondel**, m'a accueilli chaleureusement.

J'ai vécu une expérience unique et un instant enchanteur avec cette artiste qui m'a montré toute la diversité de son milieu créatif et de son monde artistique.

Pouvoir entrer dans son univers, discuter de ses œuvres et comprendre son processus créatif dans un cadre aussi personnel est en effet une opportunité précieuse.
Cela permet de se connecter non seulement à l'art, mais aussi à l'artiste derrière les créations, découvrant ainsi la sensibilité, l'inspiration et le travail qui se cachent derrière chaque œuvre.

Cette rencontre m'a permis de comprendre que l'art n'est pas qu'une simple représentation de la réalité, mais une invitation à un voyage intérieur. J'ai quitté son atelier avec le sentiment d'avoir assisté à la naissance d'un monde.

Résidant sur Paris avec ses parents, elle passa de nombreuses vacances à Laborie chez ses grands-parents. Sa grand-mère, ancienne institutrice, lui a fait partager ses connaissances botaniques et son enthousiasme pour la beauté des paysages…
Lors des nombreuses promenades, cette grande dame amoureuse de la nature lui a fait partager ses connaissances botaniques et son enthousiasme devant un beau paysage.
Mais, la jeune Pascale la regardait fascinée par son amour de la vie.

La passion pour les plantes viendra un peu plus tard…

Pascale vit avec son mari à **Laborie** depuis une vingtaine d'années dans la maison de famille acquise en 1825 par ses grands-parents.

Biographie :

Nous sommes dans les années 80, après des études aux Arts Appliqués puis aux Beaux-Arts de Paris, **Pascale Thérondel** rencontre un facteur de clavecins (ou restaurateur de clavecins**), Marc Ducornet**, qui va lui confier la décoration de **ses tables d'harmonie**.

Elle découvre alors l'univers baroque, sa musique, ses jardins. Pour parfaire ses décors de fleurs, elle s'intéresse à la botanique, mais c'est en **entrant** « **Bd Saint-Germain** » dans la très belle boutique « **Despalles** », qui n'existe plus aujourd'hui, que se produit le déclic parmi les plantes et les livres sur les jardins. C'est le monde où elle veut « **être** ».

Elle travaille pour les éditeurs, illustre des livres sur ces thèmes : le jardinage, la nature et rencontre des botanistes, ethnobotaniste (Clotilde Boisvert). Elle anime des stages de dessin à Paris et en province.
De ses voyages en Russie, Grèce, Italie... elle apprend à regarder autrement. Dans les musées, elle dialogue avec les peintres du passé et aiguise son imaginaire.

Aujourd'hui, Pascale se dit peintre attachée à la nature sous toutes ses formes, des histoires écrites, dessinées, peintes, liées à la paysannerie et à l'enfance.
Dans ses œuvres, elle nous propose un voyage dans son univers pictural peuplé de petits personnages sortis tout droit de contes moyenâgeux évoluant dans un monde rural ou se superposent ses souvenirs du passé, réels ou imaginaires. Ses tableaux sur toile et sur bois sont traversés par de drôles d'animaux ou personnages. Cette soudaineté n'est pas anecdotique, mais doit s'analyser en termes de surgissement de sens. Elle traduit un monde qui évolue comme un rêve. Elle nous livre ici sa vision de l'art.

Son chemin de vie se poursuit actuellement avec le dessin, la gravure et l'écriture. D'ailleurs, elle réalise des livres d'artiste à tirage limité qu'elle décore avec des papiers marbrés faits main.
La technique **à la tempéra à l'œuf** déjà utilisée dans les tables d'harmonie des clavecins, est pratiquée aujourd'hui pour peindre de grands formats sur toile et de petits tableaux sur bois.
Ses thèmes n'ont pas changé : la nature, les ancêtres, l'enfance, l'eau, la forêt…

Pour découvrir les œuvres d'art contemporain de Pascale Therondel, parcourez les œuvres d'art récentes et achetez en ligne.

- Catégories : artistes contemporains français.
- Domaines artistiques : Peinture.
- Type de compte : Artiste, membre depuis 2021 (Pays d'origine France).

Il est possible d'acheter les dernières œuvres de Pascale Therondel sur Artmajeur

- Adresse : 642 route de Laborie 46200 Lanzac
- Tél. : 05 65 37 80 16
- Courriel : therondel.pascale@bbox.fr
- Site internet : artistescontemporains.org

☒ LANZAC VTT :

Ce samedi 25 janvier s'est tenu à la salle des fêtes de Lanzac, l'Assemblée Générale Annuelle de l'association Lanzac Vtt, en présence du conseil d'administration et de 35 adhérents.

Le Président remercie les différents partenaires, Boulangerie BA, les centres Leclerc Gramat et Souillac la ferme de Grezelade, le Gaec de Grezelade, Meyzie TP, Paprec, Poujoulat, Cauvaldor et la mairie de Lanzac
Il présente ensuite le rapport moral de l'année 2024, rappelant la bonne ambiance au sein de l'association autour de la journée des bénévoles et de la mise en œuvre de la 10e édition du Roc Lanzagais.

Le secrétaire présente le rapport d'activités 2024 de l'association, principalement la journée des bénévoles : repas au restaurant et Théâtre, et bien sur la 10e édition du Roc Lanzagais.
Vient ensuite le bilan financier présenté par le Trésorier et malgré les différents investissements, t-shirt pour les bénévoles, maillots de vélo, oriflammes, les comptes sont positifs et le bilan satisfaisant.
Le trésorier rappelle que, sans les partenaires, il serait difficile de pérenniser les actions avec les bénévoles au cours de l'année. Nous les remercions encore pour leurs implications et leurs soutiens.
Les rapports (moral, activités et financier) sont approuvés à l'unanimité des présents.

Le président présente et soumet au débat les projets pour 2025, une journée bénévoles, des participations à des randonnées VTT/marche, les différents investissements à venir et la préparation du prochain Roc Lanzagais.

Le Président, M. Patrick BERNARD, le Trésorier, M. Philippe BARRA et le secrétaire, M. Philippe PEINDARIES sont réélus dans leurs fonctions.

Nous vous attendons le **21 septembre** prochain au camping de Lanzac pour la **11e édition** du Roc Lanzagais.

☒ LANZAC'ANIM' :

Nous sommes en pleins préparatifs des animations 2025.
Nous vous proposerons cette année une fête votive un peu différente. Cette dernière aura lieu les **18, 19 et 20 juillet**.
Mais qui y a-t-il de différent me direz vous ? Et bien, voici le programme :

- Le vendredi soir la fête commence avec l'orchestre Kover.
- Le samedi, comme l'année dernière, les aubades vont débuter au matin et le soir nous vous invitons à déguster un repas ALIGOT (sur réservation) avec le groupe Domingo et pour clore la soirée, un feu d'artifice (si le temps le permet)
- Le dimanche sera consacré aux aubades uniquement.

Alors, réservez d'ores et déjà votre week-end et notez aussi sur vos agendas que le jeudi 7 août, nous vous donnons rendez-vous au parc des loisirs pour le marché gourmand.
Hâte de vous retrouver nombreux en juillet et en août.
Si vous souhaitez nous rejoindre, nous vous invitons à l'assemblée générale vendredi 21 mars à 19 h dans la salle communale de Cieurac.

☒ L'ESQUIROL :

À l'occasion de son repas de fin d'année, dans la Salle des Fêtes de Lanzac, L'ESQUIROL a présenté à ses adhérents son nouveau logo (merci à Valérie de La Durantie).
Après plus de 43 ans d'existence, le petit écureuil (Esquirol = écureuil en patois) a adopté un nouveau look, plus moderne (à l'image de la gestion collégiale de l'association), plus visible et plus présent (à l'image des 188 adhérents de l'association).
Mais il n'a rien perdu de sa volonté de créer un lien social entre les habitants du village et des nombreux villages environnants (près de 35 représentés dans l'association) en constituant un remède à la solitude, en facilitant l'intégration des nouveaux habitants, par la diversité de ses nombreuses activités et la convivialité qui les caractérise. Les 31 nouveaux adhérents pour la saison 2024-2025 (dont de très nombreux lanzagais) en témoignent régulièrement.

Il faut dire que cette fin d'année 2024 et le début de 2025 n'ont pas été avares de moments chaleureux et mémorables : le repas de fin d'année à Lanzac, le goûter de Noël de la rando à Carlucet, la soirée de l'Atelier Danse chez Manon avec son immense buffet de toasts en auberge espagnole, la galette des Rois surprise à la fin de la rando à Loupchat, le dimanche après-midi à Côté-Rocher où 42 adhérents ont oublié, le temps d'une joyeuse et touchante comédie, les soucis quotidiens. Sans oublier l'impressionnante Forêt Noire de l'Atelier Cuisine et les créations et compositions des artistes des Ateliers Peinture et Art Floral.

L'Esquirol attend désormais les beaux jours pour permettre aux pratiquants des jeux de société (Belote, SkyJo, Qwirkle et Séquence ont eu les faveurs cet hiver) de retrouver, selon la météo, le jeudi de 14H00 à 17H00 des jeux d'extérieur (dont la pétanque) aussi amusants que nouveaux.

Un flyer (avec tous les contacts) est disponible à la Mairie pour toutes les personnes qui seraient intéressées par des activités de L'Esquirol.

L'ESQUIROL
LANZAC

TÉLÉTHON :

L'Association Chorale ESPERANZA a organisé la **première édition** d'un Téléthon à Lanzac, le samedi 1er mars 2025.

Le public était au rendez-vous et ce fut une belle réussite.
La Chorale ESPERANZA a interprété un répertoire qui a ravi les spectateurs.

Le Comité des Fêtes Lanzac'Anim a confectionné des assiettes, thé ou café gourmand qui ont été fortement appréciées.
N'oublions pas l'association Les Vieux Pistons Périgordins qui ont stationné leurs véhicules place de l'Église et ont ainsi pu proposer des promenades sur Lanzac qui ont fait rêver leurs passagers.

Gros succès aussi pour l'initiation au tir à l'arc organisée par les Archers du Pays de Souillac et de l'ACCA (Association des chasseurs) avec un accueil chaleureux et beaucoup de pédagogie envers les petits et les grands.

L'Association ESPERANZA adresse un grand merci à toutes ces associations pour leur soutien, sans oublier la municipalité et le personnel municipal.
L'ACCA (Chasseurs) Lanzac VTT, Les Papillons Lanzagais, le Fournil de Vincent, le magasin Leclerc de Souillac ont participé, quant à eux, en faisant un don. Merci également aux visiteurs donateurs. Un chèque de **1 321,30 euros** a été remis à madame MAS Michèle, coordinatrice du Téléthon 46, pour aider à guérir.

ACTUALITÉS INFORMATIONS UTILES

☒ TRANSPORT À LA DEMANDE :

La commune de Lanzac en partenariat avec LA RÉGION OCCITANIE met à votre disposition un service de transport à la personne le 1er et 3ème vendredi de chaque mois. Vous pouvez donc vous rendre au centre-ville de Souillac pour seulement **2 €**. L'entreprise « **Taxis Souillagais** » effectue, en fonction de la demande, un circuit allant de LANZAC à CIEURAC, GREZELADE, LABORIE et LA DURANTIE. N'hésitez pas les appelez la veille au **06 09 37 26 90**.
En fonction de vos besoins, des solutions seront étudiées.

☒ DÉCHETTERIE DE SOUILLAC :

La déchetterie, gérée par le SYDED, est installée zone de Bramefond Combe de Nouzies 46200 SOUILLAC, Tél. : **05 65 37 08 22**, horaires d'ouverture :

- Lundi et jeudi : de **14 h à 18 h**.
- Mardi, mercredi, vendredi : de **9 h à 12 h** et de **14 h à 18 h**.
- Samedi : de **9 h à 12 h** et de **14 h à 18 h**.

La collecte de gros encombrants en bon état (matériel électroménager, mobilier…) est désormais gérée par les équipes d'Emmaüs Nord Lot.
Pour cela, il faut contacter Emmaüs au **06 50 94 00 40**.

☒ LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE :

Arrêté relatif à la lutte contre les nuisances sonores :
Pour la commune de Lanzac, les activités bruyantes telles que les travaux de bricolage et de jardinage, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Les jours ouvrables : de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h à 19 h 30**.
- Les samedis : de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h**.
- Les dimanches et jours fériés : de **10 h à 12 h**.

Ces horaires sont **valables toute l'année**.

Entretien de jardin et abords des propriétés :
Le règlement sanitaire départemental **INTERDIT** aux particuliers, dans son domaine privé, toute forme de **brûlages** à l'air libre des déchets verts ou autres. Il est donc essentiel, soit d'effectuer un compostage des déchets, soit de les amener à la déchetterie du secteur.
On vous rappelle également que la taille des haies, arbustes… est obligatoire en limite de propriétés.
Pour que notre village offre un cadre de vie agréable et que l'entente entre voisins soit bonne, nous devons tous être **acteurs** et **moteurs** du **respect des règles de bon voisinage** et de **citoyenneté**.

☒ CONTACT MAIRIE et NUMÉROS UTILES :

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de **14 h** à **18 h 30**

Téléphone : **05 65 37 88 53**

Courriel : **mairie.lanzac@wanadoo.fr**

Site Web : **http://www.lanzac.fr**

SAMU, Urgence Médicale : **15**
Pompiers : **18** ou **112**
Gendarmerie : **05 65 32 78 17**
SAUR Dépannages : **05 81 91 35 07**
Enedis Dépannages : **09 72 67 50 46**
Service ouvert 7j/7.
GRDFgaz Dépannages : **0 800 47 33 33**
Disponible 7j/7 24h/24.

AGENDA

Mercredi 8 mai
Cérémonie du souvenir
Vide Grenier

Samedi 21 juin
Fête de la musique
Parc des Loisirs

En juin (date à fixer)
Feu de la Saint-Jean
à Cieurac

Lundi 14 juillet
Marche pour la lutte
contre le cancer
Cérémonie au monument
aux morts
Repas Républicain

Le 18, 19 et 20 juillet
La fête de Lanzac

Jeudi 7 août
Marché gourmand

En août (date à fixer)
ciné belle étoile

Dimanche 21 septembre
11ème édition
du Roc Lanzagais

ÉTAT CIVIL

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

M. Romaric SOUSTRE,
le 11 octobre 2024

M. Patrick SOULACROIX,
le 20 octobre 2024

Mme Sandrine DE OLIVEIRA,
Le 3 janvier 2025

M. Éric THOMAS,
Le 14 février 2025

Bienvenue au nouveau-né

Soélya et Azélya LASVENES,
le 20 décembre 2024

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Cette gazette vous est présentée par l'équipe municipale.

Si vous avez des suggestions d'articles, n'hésitez pas à nous contacter.